

Alors 13. $5-x$ = la longueur du petit carré.

D'après les données du problème,

$$x^2 + (13.5-x)^2 = 95.93,$$

$$x^2 + 182.25 - 27x + x^2 = 95.93,$$

$$2x^2 - 27x = -86.32,$$

$$x^2 - \frac{27x}{2} = -43.16;$$

$$\text{D'où } x = \frac{27}{4} + \sqrt{\frac{729}{16} - 43.16},$$

$$= \frac{27}{4} + \sqrt{\frac{729 - 690.56}{16}},$$

$$= \frac{27}{4} + \sqrt{\frac{38.44}{16}},$$

$$= \frac{27}{4} + \frac{6.2}{4},$$

$$= \frac{27 + 6.2}{4} = 8.3 \text{ et } 5.3.$$

La première de ces deux valeurs de x étant la seule qui satisfasse aux conditions du problème, nous aurons, pour longueur du grand carré, 8^m.3, et pour longueur du petit carré, 5^m.2.

J. O. C.

TRIBUNE LIBRE.

Antoine de Lamothe de Cadillac.

L'article de M. Bodard et la lettre de M. Rameau, publiés dans la *Revue Canadienne*, m'ont rappelé que j'avais commencé, depuis longtemps, à réunir des notes sur Lamothe de Cadillac. Quoique bien incomplètes, elles ne seront peut-être pas inutiles à ceux qui voudront écrire la vie du fondateur du Détroit : elles pourront, dans tous les cas, être continuées et com-

plétées. C'est dans ce but que je les donne ici.

1687.—La date la plus ancienne où je trouve le nom de Lamothe dans nos archives, est celle de son mariage. Il eut lieu à Québec, le 25 juin 1687, comme M. Tangway l'a indiqué dans son *Dictionnaire Généalogique*. On ne peut avoir aucun doute sur l'identité des personnes.

Voici, d'ailleurs, l'acte du mariage, extrait des registres de la paroisse de Québec :

“ Le vingt cinquième iour du mois de
 “ Juin de l'année mil six cent quatre
 “ vingt sept après les fiançailles et la
 “ publication de deux bancs de mariage,
 “ — ayant obtenu dispense du troisième
 “ de Monsieur de Bernieres vicaire ge-
 “ neral de Mgr levesque de quebec, — le
 “ 1er a esté publié le 22 et le second le
 “ 24 du present mois, d'entre antoine de
 “ la mothe, escer Sr de cadillac de la
 “ ville du port royal en l'acadie — aagé
 “ environ de 26 ans fils de M. Jean de la
 “ mothe, Sgr. du dit lieu, de cadillac, de
 “ launay et de Montet conseiller au par-
 “ lement de Tolose et de dame Jeanne
 “ de malentant ses pere et mere, actuel-
 “ lement (?) de la d. ville, d'une part, et
 “ de marie-therese guyon fille de de-
 “ funct denys guyon, bourgeois de cette
 “ ville, et d'elizabeth boucher ses pere
 “ et mere, d'autre part, aagée environ de
 “ dix sept ans et ne s'estant decouvert
 “ aucun empêchement, j'ay François
 “ Dupré curé de cette eglise paroissiale
 “ — les ay solennellement mariés et don-
 “ né la benediction nuptiale—en presen-
 “ ce des Tesmoins sousignés, les Srs
 “ barthelemi desmarx (Desmarais ?) mi-
 “ chel denys guyon Jacques guyon,
 “ denys le maistre, lesquels avec l'es-
 “ poux et l'epouse ont signé

	LAMOTHE LAUNAY
	MARIE THERESE GUYON
	JACQUES GUYON
FRANÇOIS DUPRÉ	MICHEL GUYON
	DENIS LEMAISTRE ”

On remarquera l'orthographe de la signature du future époux. Il faut donc écrire *Lamothe* et non *La Mothe*, comme l'on fait généralement.

Le surnom de *Launay* porte à croire qu'Antoine était un des cadets de la famille, et qu'il se sera appelé Cadillac après la mort d'un frère aîné.